



Union paysanne

C.P. 899, succursale Bureau Chef Lachute, Québec J8H 4G5 Tél. (450) 230-5046 paysanne@unionpaysanne.com

Communiqué pour diffusion immédiate

Sirop d'érable: L'Union paysanne demande une enquête au ministre Paradis.

Lachute, lundi 9 février 2015: Le 27 janvier dernier, l'Union paysanne a émis un communiqué dénonçant le rôle de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) dans l'érosion de la place du sirop d'érable québécois sur les marchés mondiaux. À la suite de ce communiqué, nous avons reçu plus d'une cinquantaine de témoignages, certains troublants, venant confirmer le mauvais climat qui prévaut dans l'industrie de l'érable. Les faits rapportés renforcent la prévision de perte accrue de marché dans les années à venir.

L'enjeu est de taille. «S'il s'avère que l'agence de vente de la FPAQ est responsable de la perte des marchés acéricoles du Québec, le ministre Pierre Paradis devra bouger, souligne Benoit Girouard, président de l'Union paysanne.

Depuis plus de 10 ans, les griefs contre la FPAQ et son agence de vente s'accumulent, les pertes de marché aussi. Les producteurs acéricoles n'arrivent toujours pas à se faire payer en entier et le nombre d'entreprises qui transfèrent aux États-Unis ou dans les provinces voisines est en croissance. «*Quel entrepreneur accepterait année après année de ne pas être payé en entier*», ajoute Daniel Gaudreau représentant de l'Union paysanne acéricole. En acériculture au Québec, ça dure depuis 10 ans. C'est ce qui explique pourquoi un très grand nombre de producteurs acéricoles contournent l'agence, un peu, beaucoup, passionnément.

Si on ajoute que les fabricants de matériel acéricole font des affaires d'or à l'extérieur du Québec en raison de la croissance des marchés de production, de transformation et de distribution, que le Nouveau-Brunswick a débloqué 1000 hectares par année en forêt publique pendant quatre ans pour l'ajout de nouvelles entailles, que les États-Unis donnent accès à des subventions pour le développement de nouvelles érablières, on comprend alors que la situation ne va pas s'améliorer. Ajoutez à tout cela la mauvaise stratégie de prix artificiellement élevés de la FPAQ et vous vous assurez de poursuivre la dégringolade de notre fleuron alimentaire québécois.

Rien de tout cela n'est caché, les analyses et commentaires du Conseil de l'industrie de l'érable, les chiffres du rapport Fortin-Lavoie, les avis de ceux s'occupant du financement d'entreprise acéricoles, etc. 10 années d'avis, de signaux du marché et pourtant rien ne bouge.

L'Union paysanne demande donc officiellement au ministre de l'Agriculture, Pierre Paradis, de...

A. Déclencher dans les plus brefs délais une enquête sur l'agence de vente de la FPAQ afin de déterminer si, dans sa structure actuelle, elle nuit à la pérennité du secteur acéricole.

L'Union paysanne demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec...

B. de confier l'application du plan conjoint de la FPAQ à un comité de 4 personnes provenant du secteur de la production, des producteurs-transformateurs, de la transformation et de la distribution comme le lui permet l'article 38 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche * (Cette recommandation avait déjà été faite en 2005 dans le rapport Bolduc)

Durant le temps de l'enquête, nous demandons à la RMAAQ de...

C. surseoir à toutes les poursuites et enquêtes amorcées par la FPAQ contre des producteurs acéricoles.

Nous demandons également au ministre Pierre Paradis, en raison de l'implication active qu'elle a eue dans le fiasco Colbex-Levinoff et dans l'implantation de l'agence de vente de la FPAQ, que...

- D. Françoise Gauthier, présidente de la RMAAQ et ex-ministre de l'Agriculture, ne siège plus dans aucun dossier concernant l'acériculture ou le secteur bovin.
- E. Qu'une enquête interne au MAPAQ détermine les raisons du départ de Normand Bolduc, ex-président de la Table filière acéricole dont le rapport fut mis de côté par Françoise Gauthier alors qu'il avait été appuyé par l'ensemble de la filière hormis la FPAQ.

Finalement, à la lumière des déboires de la Fédération des producteurs de bovins du Québec dans le dossier Colbex-Levinoff et de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec dans le sirop d'érable, l'Union paysanne demande au ministre Pierre Paradis de :

F. Mettre sur pied un comité qui verra à déterminer si la RMAAQ ne manque pas d'outils afin de jouer efficacement son rôle de garde-fou du secteur agricole et alimentaire du Québec.

Dans l'attente des actions du ministre Paradis, l'Union paysanne soutiendra dans les semaines à venir le développement de sa branche acéricole afin de regrouper un maximum d'acériculteurs dans une force organisée et active.

-30-

Pour information:

Benoit Girouard Président Union paysanne 450-495-1910 Maxime Laplante Vice-président 418-926-2473

Aide-mémoire

«Ce qu'il faut savoir cependant, c'est que depuis des mois, l'entourage de la Ministre ellemême nous incite à manifester et à étirer les procédures en prévision de «changements qui ne sauraient tarder». Des producteurs se sont fait conseiller de ne pas payer les pénalités qu'on leur réclame ou de faire remettre leur comparution. Pour justifier ces délais, on nous a annoncé la nomination imminente d'un nouveau président et de nouveaux régisseurs à la Régie des marchés. La Ministre Gauthier elle-même, lors d'un souper-bénéfice, a encouragé un groupe de producteurs à manifester pour lui permettre de justifier une intervention. Mais il ne se passe toujours rien, bien au contraire, et nous risquons tous d'écoper pour avoir obéi à ces promesses. Extrait, lettre au Premier ministre Jean Charest, Union paysanne acéricole, 17 septembre 2004.

- Au Québec, le potentiel de production est évalué à près de 100 millions d'entailles, soit presque 2,5 fois le nombre d'entailles actuel. Cependant, il y a lieu de noter que le potentiel de développement est encore plus grand du côté américain, où il est estimé à près de 2 milliards d'entailles, ce qui en fait un important concurrent potentiel. source: Monographie de l'industrie acéricole du Québec (2e édition 2011).
- ★ La concurrence américaine est une importante préoccupation pour l'industrie québécoise de l'érable. En effet, les taux de croissance annuels moyens de plusieurs indicateurs de production des États-Unis (nombre d'entailles, rendement à l'entaille et production de sirop) ont été largement supérieurs à ceux du Québec durant ces cinq dernières années. source « Monographie de l'industrie acéricole du Québec (2e édition 2011)
- Selon le Conseil de l'Industrie de l'Érable, le principal défi que l'industrie de l'érable du Québec doit relever au cours des prochaines années est la concurrence de plus en plus importante des producteurs des États-Unis dont la production ne cesse de croître. À ce titre, le CIE précise que les entreprises américaines se procurent des équipements de pointe et visent à augmenter encore leur niveau de production. Cette croissance aura des conséquences pour les transformateurs du Québec car :
 - comme les prix au Québec sont régis par une Convention de mise en marché et donc connus de tous, les américains peuvent déterminer leurs prix en conséquence;
 - ces prix étant inférieurs, il y a un risque pour le Québec de perdre des parts de marché;
 - lorsque le volume de la production américaine sera suffisant (certains prévoient d'ici 2016), il y a risque que des tarifs douaniers soient imposés à la frontière américaine sur les produits du Québec, limitant ainsi les exportations. source « rapport d'évaluation périodique acériculture-RMAAQ 2011.
- «..les parts de marché du Québec sont passées de 78 %, lors de la période 2002 à 2006, à 69 % pour la période 2010 à 2013.» source: rapport Forest-Lavoie 2014

«...le Québec dépend beaucoup des marchés d'exportation dans la mesure où environ 85 % de la production acéricole québécoise est écoulée sur ces marchés (États-Unis et autres pays). Bien que les États-Unis représentent la part du lion des exportations acéricoles québécoises (et canadiennes), les volumes de produits acéricoles exportés vers ce pays sont en stagnation depuis 2007. » source: rapport Forest-Lavoie 2014

source: Évaluation périodique 2007 RMAAQ

- Les deux éléments centraux du mémoire du CIA sont le climat de confiance déficient au sein de l'industrie acéricole et le manque de transparence des actions de la FPAQ. En ce qui concerne le climat régnant dans le secteur acéricole, le mémoire cite plusieurs extraits du rapport de l'évaluation périodique précédente paru en février 2003.
- En résumé, le Conseil rappelle que la Régie constatait alors un climat tendu entre les intervenants de l'industrie et recommandait que la Filière soit la structure permettant la concertation et le développement durable de l'acériculture au Québec. Quant au manque de transparence de la Fédération, le Conseil cite à nouveau des éléments du précédent rapport de l'évaluation périodique, dont l'énoncé qui suit :« Pour contribuer à l'amélioration du climat de confiance entre la Fédération et les intervenants, la Régie recommande à la Fédération de faire des efforts requis pour améliorer la transparence de l'application de la convention et des règlements qu'elle a adoptés et en diffuser les résultats »

source: évaluation périodique 2011 RMAAQ

- Néanmoins, le CIE indique que certains points doivent être mentionnés, notamment : a) Le manque de transparence et le climat de confiance : Malgré une amélioration, le CIE estime que le climat de confiance et la transparence des actions de la Fédération demeurent déficients.
 - b) Le nombre de griefs devant la Régie : Le CIE relève que le nombre de griefs déposés par la Fédération devant la Régie demeure important en comparaison avec les autres productions. Il indique que le sirop transigé au noir constitue une grande menace pour l'industrie d'où la nécessité de comprendre les raisons qui favorisent le marché noir afin d'apporter les correctifs requis.